



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

LABEGE - Projet de Lot D1A de la ZAC ENOVA

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LABEGE LOT D1A

Raison sociale

LABEGE LOT D1A

N° SIRET

10302183800018

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

AUGIER

Prénom(s)

Guillaume

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la construction d'une opération immobilière. Le terrain d'assiette du projet est le lot D1A de la ZAC ENOVA (aménageur : SPL ENOVA) à LABEGE. Le terrain fait environ 7 800 m² (cadastre : BH12 pp). Le projet prévoit la construction d'une surface de plancher d'environ 13 977 m² répartie en plusieurs programmes prévisionnels : - 162 logements : Logements LLI, Logements BRS, Logements en Accession Libre. - Residence Jeunes Actifs de 114 chambres (T1 et T2). - 3 locaux d'activités en RDC. - 135 stationnements. Le site est actuellement occupé en grande partie par un parking et par une zone en friche. Antérieurement, le lot D1A faisait partie du site SANOFI. Le Maître d'Ouvrage est la SCCV LABEGE LOT D1A (formée par QUARTUS ENSEMBLIER URBAIN et AIRE NOUVELLE).

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs programmatiques du projet sont : - Batiment A : 38 logements BRS - Batiments B et C : 64 logements en accession libre et 1 local d'activité en RDC. - Batiments D et E : Stationnements en RDC/R+1/R+2 et 60 logements LLI dans les étages. - Batiment F : 2 locaux d'activités en RDC et une résidence jeunes actifs de 114 chambres (T1 et T2). A ce stade, la programmation des locaux d'activités en RDC est d'accueillir un tiers-lieu artistique pour 460 m² ou encore un cabinet médical pour 237 m². Ces locaux d'activités en RDC seront livrés bruts de béton et fluide en attente. Les objectifs chronologiques sont : - La durée prévisionnelle de travaux est de 27 mois. - Le démarrage des travaux est fixé prévisionnellement au T3 2027 pour une livraison au T4 2029. Les objectifs environnementaux : - le projet vise la certification BiodivertCity et NF Habitat HQE (niveau Excellent). - Il vise un raccordement au réseau de chauffage urbain (programme géothermique).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

- Terrassements généraux peu profonds (absence de sous-sol ou de niveaux enterrés), - Fouilles limitées aux besoins de fondations et des réseaux enterrés, - Réalisation des fondations et du gros œuvre des bâtiments, - Réalisation des corps d'état techniques et des corps d'état architecturaux. Les travaux seront réalisés à l'aide de moyens de levage de type grue, nécessaires à la manutention des ouvrages et à l'approvisionnement des matériaux dans les niveaux. La grue sera implantée sur site suivant un plan d'installation de chantier, en tenant compte des contraintes de sécurité, de portée et de co-activité. Les installations de chantier comprendront notamment : une base vie (bureaux, vestiaires, sanitaires, réfectoire), des zones de stockage pour les matériaux, des cheminements sécurisés pour les engins et les piétons. Les travaux de second œuvre intégreront des solutions visant à optimiser la performance énergétique et le confort des occupants. Les équipements techniques (chauffage, ventilation, plomberie, électricité) seront conçus pour limiter les consommations, notamment par le recours à des systèmes performants et économes en énergie. Les revêtements, peintures et matériaux utilisés privilégieront des produits à faible impact environnemental et à faibles émissions. Les aménagements extérieurs seront réalisés suivant une étude paysagère et intègrent notamment des noues à faible pente pour gérer la collecte et l'infiltration des eaux pluviales sur la parcelle.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le projet du lot D1A offre un ensemble résidentiel mixte et animé, combinant logements libres, BRS, LLI et une résidence pour jeunes actifs. Ils offrent ainsi un véritable parcours résidentiel. Il est complété par des services et un tiers-lieu artistique. Il met l'accent sur un confort énergétique élevé, grâce à des bâtiments performants, bien isolés et optimisés pour limiter les consommations et améliorer le bien-être thermique en toute saison. Le projet valorise également des espaces verts de qualité, favorisant la biodiversité (label BiodiverCity), les usages extérieurs et le rafraîchissement naturel du site. Enfin, le projet intègre une adaptation au changement climatique, à travers des solutions telles que la gestion des eaux pluviales, la végétalisation et la réduction des îlots de chaleur, assurant un cadre de vie durable, résilient et agréable pour les usagers, renforcé par le suivi de deux référentiels de certifications environnementales ambitieuses : NF Habitat HQE - niveau Excellent et BiodiverCity.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à un dossier de permis de construire. Il s'implante dans le cadre de la ZAC ENOVA ayant fait l'objet d'un Arrêté Prefectoral portant autorisation environnementale le 03 octobre 2024. Un porte à connaissance sera fait dans le cadre DLE

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
162 logements + Residence jeunes actifs de 114 chambres Tiers lieu artistique Centre medical Local RDC actif	(11 812, m² SHAB) (460, m² SU) (237, m² SU) (232, m² SU)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : " Lat. : "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Labège approuve le 27/01/2026 et SCoT de la grande agglomération toulousaine dans sa version de 9 mars 2026. PPRI du bassin de l'Hers-Mort "moyen" approuve le 21 janvier 2014.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	ZNIEFF 1 : Prairie a Jacinthe de Rome de la ferme Cinquante, situe a environ 200m a l'Ouest de l'aire d'etude (Z2PZ0256)
En zone de montagne ?	☐	☒	Projet situe a Labège hors zone de montagne
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	APPB : Prairies humides a Jacinthe de Rome (Bellevia romana), sur les communes de la Ramonville-Saint-Agne et de Auzerville-Tolosane (FR3800875)
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	Projet situe a Labège qui n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un parc national ni un parc naturel marin ni une reserve naturelle.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le plan de prévention du bruit le plus proche est celui de l'aerodrome de Balma, situe a plus de 5Km au nord du projet.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par un bien inscrit.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	La cartographie SIG de la commune indique une probabilite de zone humide. Toutefois, la cartographie produite dans le cadre de l'etat initial des zones humides realise en 2019 et mis a jour en octobre 2022 pour le DAE de la ZAC ENOVA montre que le secteur du lot D1A n'est pas considere comme zone humide. voir chapitre 2.4.2 de l'annexe facultative 4.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est couverte par un PPRN, un PPR secheresse et un plan de prevention de risques miniers (PPRM)
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuves
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Un site BASIAS est identifie au nord de l'ilot D1A, correspondant a une ancienne activite ICPE arretee en 2013. Le site n'est plus classe ICPE depuis le rapport de cessation d'activite d'ENVIRON France de 2013. Une etude de sols realisee par SOCOTEC en 2025 n'a mis en evidence aucune pollution significative, hormis des teneurs moderees en plomb entre 0 et 2 m de profondeur
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Aucun perimetre de protection de captage d'eau potable au sein de l'aire d'etude.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Les deux sites Natura2000 les plus proches du projet sont : - "Vallee de la Garonne de Muret a Moissac", situe a plus de 5Km au sud du secteur d'etude. - "Garonne, Ariege, Hers, Salat, Pique et Neste", situe a environ 5 Km au sud du secteur d'etude.
D'un site classé ?	☐	☒	Le site classe « Canal du Midi » est eloigne a environ 1 km (apres l'A61 et la limite naturelle formee par l'Hers).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Phase travaux : raccordement au reseau AEP existant. Phase exploitation : l'implantation de nouveaux logements engendrera un besoin en eau potable. Le projet sera relie au reseau existant. Des mesures sont mises en place pour limiter cette consommation (cycle de l'eau integre, infiltration des eaux pluviales) (cf Annexe facultative 1, chapitre 2.1.5.3)
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Les fondations seront realisees par pieux, dimensionnes conformement aux etudes geotechniques afin d'assurer la reprise des charges en fonction de la nature du sol et des contraintes du site, avec mise en oeuvre de longrines ou massifs de liaison adaptes. Les travaux seront organises de maniere a prendre en compte la presence d'une nappe affleurante, en integrant l'ensemble des prescriptions techniques (chapeaux)
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La construction des differents batiments necessite un terrassement traditionnel pour la realisation des plateformes des batiments (decapage et terrassement). Aucun sous-sol n'est prevu sur l'operation ce qui limite fortement les volumes excaves. Il est precise que les materiaux de deblais seront reutilises au maximum en materiaux de remblais (des lors que leurs caracteristiques techniques le permettent)
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Le chantier est deficitaire en materiaux (exemple : import de remblais ou d'autres materiaux sur le chantier)
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Aucun sous-sol n'est prevu sur l'operation ce qui limite fortement les volumes excaves. Il est precise que les materiaux de deblais seront reutilises au maximum en materiaux de remblais (des lors que leurs

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Les reseaux de raccordements sont pris en compte dans la conception du projet (et notamment dans le cadre de la ZAC).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le secteur D1A ne presente pas de richesse ecologique particuliere. Il est principalement occupe par un parking et une friche, et les inventaires realises n'ont identifie aucune espece sur l'emprise de l'ilot D1A. Les especes observees a proximite sont le Lezard des murailles et le Herisson d'Europe, deux especes communes, ubiquistes et anthropophiles, presentant un enjeu ecologique faible a l'echelle regionale et a l'echelle de la ZAC.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les deux sites Natura2000 les plus proches du projet sont : - "Vallee de la Garonne de Muret a Moissac", situe a plus de 5Km au sud du secteur d'etude. - "Garonne, Ariege, Hers, Salat, Pique et Neste", situe a environ 5 Km au sud du secteur d'etude.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est actuellement occupe en grande partie par un parking et par de la friche urbaine. Aucune consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes n'est a prevoir.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Risque de rupture de barrage (Hers Mort) et de transport de matieres dangereuses (A61, RD916, RD16, voie ferree...). Presence de 3 tours aerorefrigerantes (le plus proche est situe a environ 400 m a l'ouest du secteur des ilots D1A et D1B). Le site BASIAS le plus proche est a environ 100 m au Nord de secteur du lot D1A. Il s'agit de l'ancien laboratoire de SANOFI (activite arretee).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	La commune de LABEGE est concernee par le PPRi du bassin de l'Hers Mort "moyen". L'aire d'etude est concernee par un alea remontee de la nappe faible a tres faible. L'aire d'etude, tout comme l'ensemble de la commune de Labege est soumis au risque de retrait et gonflement des argiles. La zone d'etude est situee dans une zone d'alea moyennement exposee 5B2) au risque de retrait.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☒	☐	Phase travaux : nuisances liees au chantier (poussieres, bruit, nuisance visuelle, etc).
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Le raccordement aux reseaux pour le lot D1A est envisage sur la rue de l'Occitane (reseaux publiques).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet accueillera une offre de logements mais aussi une offre commerciale et sociale susceptible d'attirer des personnes et donc d'engendrer des déplacements. Toutefois, l'emprise du projet est bordée par l'A61, la RD916, la RD16 et la RD57. Elle est aussi desservie par les transports en commun (bus, TER et prochainement le metro) et par des liaisons cyclables (axe Nord du schéma directeur cyclable du SICOMAL).
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Une charte de conduite responsable sera mise en place (cf. Annexe facultative 4 - chapitre 2.5.1), rappelant la réglementation applicable et les horaires à proscrire pour les travaux bruyants. Un référent sera désigné pour
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Les nuisances sonores peuvent provenir du réseau viaires alentours. Le classement des voies est pris en compte dans une étude acoustique (affaiblissement acoustique entre 30 et 33 dB).
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Les travaux prévus dans le cadre du projet ne sont pas de nature à engendrer des odeurs ou des nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Potentiellement en phase chantier, mais ces nuisances seront temporaires et maîtrisées par une charte de conduite de chantier. Il est précisé que le chantier de l'ilot D1A sera l'un des premiers chantiers de la ZAC. Il
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet engendre peu d'émissions lumineuses. De plus, l'impact des émissions lumineuses sur la biodiversité sera pris en compte dans le label BiodiverCity.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase travaux, les rejets dans l'air seront principalement liés aux engins à moteur thermique (camion de livraison, nacelles). Sur ce point, la charte de conduite responsable du chantier prévoira la nécessité de couper les moteurs lorsque les engins sont à l'arrêt. Il est aussi possible d'avoir des rejets de particules fines notamment liés aux poussières de chantier. Pour limiter ces rejets, on maintiendra le chantier en bon état de
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées issues des sanitaires des logements, locaux d'activités seront collectées et dirigées vers le réseau du concessionnaire. Les équipements sanitaires seront hydro-économiques (chasse double commande, limiteur de pression).
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Du fait de l'implantation de logements et de locaux d'activités le projet engendra la production de déchets qui seront traités par le SICOVAL.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun patrimoine architectural n'est recensé sur le site. Le patrimoine paysager sera protégé via des mesures de protection (stockage des déchets, mise en place de dispositifs de récupération de la pollution). De plus, le projet apporte une amélioration du cadre de vie (cf la description du projet, Annexe facultative 1).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet engendre une amélioration des activités humaines en créant un espace de convivialité et de commodités (cf la description du projet, Annexe facultative 1).

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet s'implante dans la ZAC ENOVA. Au sud-Est, on trouve le bâtiment DATA VALLEY qui est en exploitation. À l'angle Est (sur l'ilot D1B jouxtant le lot D1A), Demathieu Bard Immobilier prévoit la construction d'un bâtiment de bureaux (environ 3 000 m²). Au Nord-Est, l'aménageur SPL ENOVA prévoit la réalisation du parc Diagora. Au Nord-Ouest, un lot de la ZAC sera créé entre l'ilot D1A et la Pyreneenne, la programmation n'est pas encore établie.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet sera réalisé uniquement sur la commune de Labège.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures pour éviter et réduire les incidences potentielles du projet est détaillé dans l'annexe facultative 4 (chapitre 2.5.1). Quelques mesures sont énoncées ci-dessous : - Mise en place d'un plan de circulation, - Application des mesures spécifiques en faveur de la biodiversité conformément au label BiodiverCity. - Mise en œuvre de bache sur les camions lors du transport de matériaux, - Mise en œuvre de toutes les mesures de précaution nécessaires pour prévenir les pollutions chroniques et accidentelles de l'eau par l'activité du chantier - Arrosage des pistes de circulation et des tas de matériaux en cas de fort vent et ou temps sec - Respect d'une organisation rigoureuse de chantier avec une gestion des déchets appropriée, - Sécurisation du chantier avec mise en place de barrière Héras et panneaux de signalisation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet s'inscrit dans le cadre d'une ZAC ayant fait l'objet d'une Autorisation Environnementale par Arrêté Prefectoral du 03 octobre 2024. Au regard des éléments d'analyse ci-dessus, nous estimons que le projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **AUGIER**

Prénom **Guillaume**

Qualité du signataire Directeur General Delegue

À Bordeaux

Fait le 17-04-2026

Signature du (des) demandeur(s)